

## ÉTAT DES LIEUX

Entrée

Sortie

Date : ...../...../.....

### BAILLEUR(S)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

### LOCATAIRE(S)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

### ADRESSE DU BIEN EN LOCATION

Adresse : .....

.....

### RELEVÉ DE COMPTEURS

#### Électricité

Compteur n° : ..... Date : .....

Puissance : ..... Jour : .....

Emplacement : ..... Nuit : .....

#### Gaz

Compteur n° : ..... Relevé : .....

Emplacement : ..... Date : .....

#### Eau chaude

Compteur (m<sup>3</sup>) : ..... Relevé : .....

Emplacement : ..... Date : .....

#### Eau froide

Compteur (m<sup>3</sup>) : ..... Relevé : .....

Emplacement : ..... Date : .....

### NOMBRE DE CLÉS REMISES

Logement : .....

Cave : .....

Autres : .....

Entrée immeuble : .....

Boîtes aux lettres : .....

.....

Garage : .....

Local poubelle : .....

.....

Paraphe :

## ÉTAT DES LIEUX

### INSTALLATIONS

- Chauffage collectif
- Chauffage individuel :  Gaz  Electricité  Autre : précisez .....
- État du circuit d'évacuation des produits de combustion :  
Dernière visite d'entretien : ...../...../.....  
Ramonage effectué le : ...../...../.....
- Nombre de radiateurs eau : .....
- Nombre de convecteurs électriques : .....
- Nombre de cheminée : ..... Ballon eau chaude ..... Litres

### ETAT DU LOGEMENT

Entrée	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitre-volets					
Placards					
Electricité					
Tuyauterie/ chauffage					
Ventilation					

Séjour	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitre-volets					
Placards					
Electricité					
Tuyauterie/ chauffage					
Ventilation					

Paraphe :

## ÉTAT DES LIEUX

<b>Salon</b>	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitre-volets					
Placards					
Electricité					
Tuyauterie/ chauffage					
Ventilation					

<b>Chambre 1</b>	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitre-volets					
Placards					
Electricité					
Tuyauterie/ chauffage					
Ventilation					

<b>Chambre 2</b>	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitre-volets					
Placards					
Electricité					
Tuyauterie/ chauffage					
Ventilation					

Paraphe :

## ÉTAT DES LIEUX

<b>Chambre 3</b>	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitre-volets					
Placards					
Electricité					
Tuyauterie/ chauffage					
Ventilation					

<b>Chambre 4</b>	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitre-volets					
Placards					
Electricité					
Tuyauterie/ chauffage					
Ventilation					

<b>Cuisine</b>	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitre-volets					
Placards					
Electricité					
Tuyauterie/ chauffage					
Ventilation					
Four/Plaques					
Lave-vaisselle					
Lave-linge					
Réfrigérateur					
Meuble évier					

## ÉTAT DES LIEUX

<b>Salle de bains</b>	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitre-volets					
Placards					
Electricité					
Tuyauterie/ chauffage					
Ventilation					
Baignoire					
Bidet					
Douche					
Evier					
Robinetterie					

<b>WC</b>	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitre-volets					
Placards					
Electricité					
Tuyauterie/ chauffage					
Ventilation					
Chasse d'eau					
Cuvette					

**AUTRES PIÈCES :** Balcon, terrasse, buanderie...

Paraphe :

## ÉTAT DES LIEUX

### AUTRES COMMENTAIRES :

Le locataire peut demander au bailleur ou à son représentant de compléter l'état des lieux d'entrée :

- dans les 10 jours suivant sa date de réalisation pour tout élément concernant le logement,
- le premier mois de la période de chauffe concernant l'état des éléments de chauffage.

### Entretien courant et menues réparations

Le locataire doit veiller à maintenir en l'état le logement qu'il occupe.

À ce titre, il doit assurer l'entretien normal du logement et de ses éléments d'équipement, ainsi que les menues réparations nécessaires à moins qu'il ne prouve qu'elles sont dues à la vétusté, à une malfaçon ou à la force majeure.

À défaut, le bailleur peut retenir sur le dépôt de garantie les sommes correspondant aux réparations locatives qui n'ont pas été effectuées par le locataire, justificatifs à l'appui.

### LE(S) BAILLEUR(S)

Signature précédée de la mention

"Lu et approuvé"

Fait à .....

Le ...../...../.....

### LE(S) LOCATAIRES(S) ET CAUTIONS EVENTUELLES

Signature précédée de la mention

"Lu et approuvé"

Fait à .....

Le ...../...../.....